

Bien vivre ensemble

à Villefranche-sur-Mer



BIENVENUE À VILLEFRANCHE-SUR-MER

Nous sommes heureux de vous accueillir à Villefranche-sur-Mer et vous souhaitons un excellent séjour. Notre commune est un village vivant tout au long de l'année, où habitants, familles, enfants et visiteurs partagent un cadre de vie exceptionnel. Afin que chacun puisse profiter pleinement de ce lieu unique, nous vous remercions de contribuer, par quelques gestes simples, au respect de la tranquillité et de la qualité de vie qui font le charme de notre commune.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS L'ART DE VIVRE À VILLEFRANCHE-SUR-MER

1 – Préservez le calme dans les parties communes : dans les halls, escaliers, couloirs et autres espaces partagés, veillez à limiter le bruit afin de respecter la tranquillité des résidents.

2 – Soyez attentif lors de vos déplacements avec vos bagages : le bruit des roulettes peut être particulièrement perceptible dans les ruelles et les immeubles. Lorsque cela est possible, privilégiez le port des bagages, notamment avant 8 h et après 21 h.

3 – Profitez des terrasses et balcons avec discrétion : ces espaces sont souvent très proches des habitations voisines. Merci d'éviter les conversations bruyantes et la diffusion de musique susceptible de gêner le voisinage.

4 – Respectez les horaires de tranquillité : entre 22 h et 8 h, chacun apprécie de pouvoir se reposer. Nous vous remercions de veiller tout particulièrement à limiter les nuisances sonores durant cette période.

5 – Évitez les fêtes et les rassemblements bruyants : les logements proposés à la location sont destinés à un séjour dans le respect du voisinage. Les fêtes et les nuisances sonores sont susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

6 – Faites vivre l'esprit de convivialité : un sourire, un bonjour ou quelques mots échangés participent à l'atmosphère chaleureuse qui caractérise Villefranche-sur-Mer. Merci de contribuer à cette convivialité.

7 – Déposez vos déchets dans les équipements prévus : les corbeilles de rue ne sont pas destinées aux ordures ménagères. Merci d'utiliser exclusivement les conteneurs mis à votre disposition.

8 – Respectez les consignes de tri : le tri des déchets est un geste simple qui contribue à la préservation de notre environnement et de notre littoral. Les consignes sont disponibles dans votre logement ou dans l'immeuble.

9 – Respectez les règles de stationnement : veillez à utiliser les emplacements autorisés afin de préserver la circulation dans les ruelles et de faciliter le passage des riverains, des services de livraison et des véhicules de secours.

10 – En cas de besoin : votre hôte reste votre premier interlocuteur pour toute question relative à votre séjour. En cas d'urgence ou de trouble important à l'ordre public, vous pouvez contacter la Police Municipale au : **04.93.76.33.42**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

En choisissant Villefranche-sur-Mer, vous découvrez un village au patrimoine exceptionnel, où la douceur de vivre repose aussi sur le respect de chacun.

Par votre comportement responsable et bienveillant, vous contribuez à préserver ce cadre unique pour les habitants comme pour les visiteurs.

Nous vous remercions chaleureusement et vous souhaitons un excellent séjour à Villefranche-sur-Mer.